

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le 8 décembre 2015

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un atelier de 1 025 veaux de boucherie et 90 bovins à l'engraissement sur le territoire de la commune de CLAIRFONTAINE, présentée par LE GAEC DU MOULIN LARZILLIERE et à épandre les effluents issus de l'élevage sur le territoire des communes de CHATILLON-LES-SONS, CLAIRFONTAINE, LA FLAMENGRIE, LA NEUVILLE-HOUSSET, MARLE, MONDREPUIS, WIMY, FOURMIES (59) et WIGNEHIES (59).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral N° IC/2015/173 en date du 08 décembre 2015, une enquête publique qui sera ouverte du 1er février 2016 au 2 mars 2016 inclus, dans la commune de CLAIRFONTAINE sur la demande d'autorisation présentée par le GAEC DU MOULIN LARZILLIERE dont le siège social est situé à CLAIRFONTAINE – 1 rue du Moulin, représenté par Madame et Messieurs Patricia, Christian et Frédéric LARZILLIERE, en vue d'exploiter un atelier de 1 025 veaux de boucherie et 90 bovins à l'engraissement sur le territoire de la commune de CLAIRFONTAINE – 1 rue du Moulin, parcelles cadastrales sections ZI 41, ZI 42, ZH 25 et ZH 26 et d'épandre les effluents issus de l'élevage sur le territoire des communes de CHATILLON-LES-SONS, CLAIRFONTAINE, LA FLAMENGRIE, LA NEUVILLE-HOUSSET, MARLE, MONDREPUIS, WIMY, FOURMIES (59) et WIGNEHIES (59).

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, à la mairie de CLAIRFONTAINE aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CLAIRFONTAINE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Madame et Messieurs Patricia, Christian et Frédéric LARZILLIERE à CLAIRFONTAINE – 1 rue du Moulin, ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets – 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Francis BLONDEAU, directeur départemental de la Poste en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et Monsieur Claude BREHIN, directeur départemental adjoint des territoires en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Francis BLONDEAU siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 1 ^{er} février 2016	De 9 h à 12 h	Mairie de CLAIRFONTAINE
Mardi 9 février 2016	De 14 h à 17 h	Mairie de CLAIRFONTAINE
Jeudi 18 février 2016	De 9 h à 12 h	Mairie de CLAIRFONTAINE
Samedi 27 février 2016	De 9 h à 12 h	Mairie de CLAIRFONTAINE
Mercredi 2 mars 2016	De 15 h à 18 h	Mairie de CLAIRFONTAINE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de CLAIRFONTAINE et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité, *A. Jyte*

